

**Décision du 18 novembre 2024
portant désignation des magistrats statuant seuls
en matière de contentieux de l'éloignement des étrangers
et de conditions matérielles d'accueil**

La présidente du tribunal administratif de Melun

Vu le code de justice administrative et notamment ses chapitres 6, 7, 7bis, 7ter et 7quater des titres VII des livres VII, dans leur rédaction antérieure ou issue des dispositions des articles 72 à 79 de la loi n° n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration et du décret n° 2024-799 du 2 juillet 2024 pris pour l'application du titre VII de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, sa rédaction antérieure ou issue des dispositions des articles 72 à 79 de la loi n° n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration et du décret n° 2024-799 du 2 juillet 2024 pris pour l'application du titre VII de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Les magistrats dont les noms suivent sont désignés pour exercer les fonctions de juge statuant seul sans conclusion du rapporteur public dans les procédures relatives à l'éloignement des étrangers et aux conditions matérielles d'accueil mentionnées par les dispositions susvisées, quelle que soit la date des décisions concernées :

M. Olivier DI CANDIA, premier vice-président ;
M. Stéphane DEWAILLY, vice-président ;
Mme Nathalie MULLIÉ, vice-présidente ;
M. Dominique LALANDE, vice-président ;
Mme Irline BILLANDON, vice-présidente ;
M. Michel AYMARD, vice-président ;
Mme Sonia BONNEAU-MATHELOT, vice-présidente ;
M. Timothée GALLAUD, vice-président ;
M. Nicolas LE BROUSSOIS, vice-président ;
M. Xavier POTTIER, vice-président ;
M. Christophe FREYDEFONT, vice-président ;
Mme Isabelle GOUGOT, vice-présidente ;
M. Rémy COMBES, vice-président ;
M. Pascal MEYRIGNAC, premier conseiller ;
M. Sébastien DELMAS, premier conseiller ;
M. Pascal ZANELLA, premier conseiller ;
Mme Marion LEBOEUF, première conseillère ;
Mme Chrystèle LETORT, première conseillère ;
M. Rémi GRAND, premier conseiller ;
M. Edouard ALLEGRE, premier conseiller ;
M. Bastien DUHAMEL, premier conseiller ;

M. Thomas BOURGAU, premier conseiller ;
Mme Florence LUNEAU, première conseillère ;
M. Guillaume PRADALIE, premier conseiller ;
Mme Félicie BOUCHET, première conseillère ;
M. Dominique BINET, premier conseiller ;
Mme Aurélie JEAN, première conseillère ;
M. Florian GAUTHIER-AMEIL, premier conseiller ;
Madame Sophie TIENNOT, première conseillère.
Mme Manon VAN DAELE, conseillère ;
Mme Talya BLANC, conseillère ;
Mme Clémence DELEPLANCQUE, conseillère ;
M. Caius REHMAN-FAWCETT conseiller ;
Mme Jade SENICHAULT de IZAGUIRRE conseillère ;
Mme Clarisse MASSENGO, conseillère ;
Mme Andreea AVIRVAREI, conseillère ;
Mme Claire ISSARD, conseillère ;
Mme Jeanne DARRACQ-GHITALLA-CIOCK, conseillère ;
Mme Lina BOUSNANE, conseillère ;
Mme Laetitia DUTOUR, conseillère ;
M. Damien COMBIER, conseiller ;
M. Camille FANJAUD, conseiller ;
Mme Claire IFFLI, conseillère ;
M. Clément DEMAS, conseiller ;
Mme Marine ROBIN, conseillère ;
Mme Diane SEIGNAT, conseillère ;
Mme Agathe BOURREL JALON, conseillère ;
Mme Lucie PRISSETTE, conseillère ;
Mme Héloïse MATHON, conseillère ;
M. Tom COLLEN-RENAUX, conseiller.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

Article 3 : La présente décision sera remise aux intéressés, à la greffière en chef et aux greffières et greffiers de chambre. Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Melun, le 18 novembre 2024,

La présidente



Corinne Ledamoisel